

**Créateur
d'avenir**

**RAPPORT ANNUEL
2023-2024**

**Centre
de services scolaire
des Laurentides**

Québec



Message de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale du Centre de services scolaire des Laurentides

C'est avec fierté et gratitude que nous vous présentons le rapport annuel pour l'année scolaire 2023-2024, une année marquée par un engagement sans faille envers notre mission éducative et nos valeurs de bienveillance, de collaboration et d'engagement.

L'année 2023-2024 a été l'occasion de concrétiser de nombreux projets visant à enrichir notre environnement scolaire et à renforcer notre organisation. Parmi ces réalisations, nous tenons à souligner la mise en œuvre du **Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR)**, élaboré grâce au travail exemplaire et à la collaboration de l'ensemble des parties prenantes. Ce plan, véritable feuille de route, nous guidera dans les années à venir et assurera que nos actions sont alignées sur notre objectif premier : la réussite de tous nos élèves. Le PEVR est le fruit de nombreuses consultations et d'un effort collectif, témoignant de notre volonté de construire une communauté scolaire forte et unie.

Dans cet esprit, nous avons concentré nos efforts autour de trois grandes priorités organisationnelles pour l'année 2023-2024, qui sont d'ailleurs les mêmes que celles ayant guidé nos actions pour l'année 2022-2023 :

- 1. La réussite des élèves**
- 2. La gestion axée sur les résultats au profit d'une culture d'amélioration continue**
- 3. L'amélioration de l'expérience-employé**

La **réussite des élèves** demeure au cœur de notre mission. Nous croyons fermement que chaque enfant a le droit de bénéficier d'un environnement propice à son développement et à son apprentissage. Nos actions cette année ont été orientées vers le soutien des parcours scolaires de tous nos élèves, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Comme chaque parcours est différent, nous avons mis en place des accompagnements adaptés tout au long de leur cheminement scolaire, afin de répondre aux défis particuliers de chacun et de soutenir leur évolution à chaque étape. Par exemple, des classes hybrides ont été mises en place dans certains de nos établissements, avec des résultats convaincants : cet accompagnement adapté renforce notamment l'estime de soi et la confiance des élèves, leur offrant ainsi la motivation nécessaire pour la suite.

Nous avons également poursuivi nos actions pour favoriser une **gestion axée sur les résultats**, qui nous permet de mesurer l'efficacité de nos actions et de viser l'**amélioration continue**. En mettant en place des mécanismes de suivi rigoureux et des indicateurs de performance clairs, nous pouvons mieux identifier les défis auxquels nous faisons face et adapter nos pratiques pour les surmonter. Les résultats sont analysés non seulement pour valoriser nos succès, mais surtout pour identifier les aspects à renforcer et les actions à prioriser dans une perspective d'évolution continue.

En ce sens, encore une fois cette année, l'ensemble des cadres scolaires ont participé à une formation conjointe dans le but de favoriser le développement d'un langage commun au sein de notre organisation. Au cours de la période 2023-2024, le sujet portait sur la médiation et la négociation raisonnée.

Puis, nous savons que pour offrir une éducation de qualité, il est essentiel de soutenir celles et ceux qui, chaque jour, se dévouent à la réussite de nos élèves. C'est pourquoi cette année encore, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives pour **améliorer l'expérience-employé** et renforcer le sentiment d'appartenance de nos équipes. Ces actions incluent notamment la mise en place de programmes de formation continue ainsi que des initiatives favorisant le bien-être au travail.

Par ailleurs, nous avons poursuivi la diffusion régulière de notre infolettre *Le Montagnard*, adressée à l'ensemble du personnel. Ce moyen de communication nous offre l'opportunité de réaffirmer notre engagement envers une communication ouverte et transparente. Ce canal essentiel nous permet non seulement de transmettre nos valeurs organisationnelles, mais aussi de partager des informations importantes concernant divers volets de notre mission.

Ce rapport annuel pour l'année 2023-2024 témoigne des efforts et des progrès réalisés tout au long de l'année scolaire dans le but de renforcer la qualité des services que nous offrons et de promouvoir un environnement d'apprentissage sain et inclusif. Nous sommes conscients que chaque réalisation repose sur le travail de personnes engagées, et c'est pourquoi nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance envers les membres de notre communauté scolaire – élèves, familles, personnel, partenaires – pour leur confiance, leur collaboration et leur soutien continu.

Ce chemin parcouru ensemble nous rend confiants pour l'avenir. Nous abordons les prochaines années avec la certitude que, grâce à notre engagement et notre collaboration, nous pourrions poursuivre notre mission avec succès.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Barbeau'.

Martin Barbeau
Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Tardif'.

Sébastien Tardif
Directeur général



Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Présentation du centre de services scolaire..... | 5 |
| 1.1 Le centre de services scolaire en bref | 5 |
| 1.2 Faits saillants | 6 |
| 1.3 Services éducatifs et autres services | 7 |
| 2. Gouvernance du centre de services scolaire..... | 8 |
| 2.1 Conseil d'administration..... | 8 |
| 2.2 Autres comités de gouvernance..... | 9 |
| 2.3 Code d'éthique et de déontologie..... | 11 |
| 2.4 Divulgateion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics | 11 |
| 3. Résultats | 13 |
| 3.1 Plan d'engagement vers la réussite..... | 13 |
| 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence | 24 |
| 3.3 Procédure d'examen des plaintes | 26 |
| 4. Utilisation des ressources..... | 28 |
| 4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire | 28 |
| 4.2 Ressources financières | 30 |
| 4.3 Gestion et contrôle des effectifs | 32 |
| 4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus | 33 |
| 4.5 Ressources matérielles et informationnelles | 33 |
| 5. Annexe du rapport annuel | 37 |
| a) Document de règles de régie interne..... | 37 |

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Depuis plus de 50 ans, le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) poursuit sa mission d’offrir des services éducatifs de qualité et de répondre aux besoins de la région pour contribuer à son développement. Le CSSL dispense l’enseignement à quelque 9 000 élèves de 23 établissements scolaires répartis dans 36 immeubles.

En plus de l’enseignement préscolaire, primaire et secondaire, le CSSL offre des programmes de formation professionnelle menant à l’obtention d’un diplôme d’études professionnelles ou à une attestation de spécialisation professionnelle dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente, de l’administration, de la construction ou de l’horticulture.

Le secteur de la formation générale des adultes accueille les élèves dans trois centres ou en formation à distance. De la formation sur mesure peut également être offerte par le Service aux entreprises (SAE) aux employeurs qui souhaitent enrichir les compétences professionnelles de leurs employés. Le projet COUD a également été développé, afin de former, diplômer et intégrer (ou maintenir) en emploi des ouvriers par une formule d’alternance travail-études (ATE) dans laquelle les participants sont rémunérés pour le temps d’apprentissage en classe et en entreprise.

Territoire

Le territoire compte 3 200 kilomètres carrés et représente 4 385 kilomètres linéaires. Il couvre 33 municipalités regroupées principalement au sein des MRC des Pays-d’en-Haut et des Laurentides. La municipalité de Saint-Donat, où nous avons une école, est cependant située sur le territoire de la MRC de Matawinie.

Administrativement, les établissements scolaires sont répartis en trois secteurs : sud, centre et nord. Le centre administratif est situé au secteur centre, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Établissements scolaires

| Écoles primaires | Écoles secondaires | Centres |
|---------------------------------|---|---|
| Au-Cœur-de-la-Nature | École secondaire Augustin-Norbert-Morin | Centre de formation professionnelle des Laurentides (3) |
| Campus primaire Mont-Tremblant | École secondaire Curé-Mercure | Centre de formation générale des Cimes (3) |
| Chante-au-Vent | Polyvalente des Monts | |
| École de l’Expédition | Sacré-Cœur (primaire et secondaire) | |
| École primaire de Saint-Sauveur | Vert-Pré (primaire et secondaire) | |
| Fleur-des-Neiges | | |
| L’Arc-en-Ciel | | |

| | | |
|--|--|--|
| La Relève | | |
| Le Carrefour | | |
| L'Odyssée | | |
| Le Tremplin | | |
| Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet | | |
| Monseigneur-Ovide-Charlebois – Monseigneur-Lionel-Scheffer | | |
| Notre-Dame-de-la-Sagesse | | |
| Saint-Jean-Baptiste – Sainte-Marie | | |
| Saint-Joseph | | |

1.2 Faits saillants

- Août 2023 : [Relocalisation du Pavillon Lionel-Groulx : des modulaires seront installés sur le terrain de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse](#)
- Août 2023 : [Rentrée 2023-2024 : le personnel scolaire est au rendez-vous dans les établissements du CSSL](#)
- Septembre 2023 : [Lancement du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 : un engagement collectif pour l'éducation](#)
- Novembre 2023 : [Mission accomplie dans un esprit collaboratif pour le nouveau Pavillon Lionel-Groulx](#)
- Novembre 2023 : [Un investissement de plus de 4, 2 M\\$ pour une rénovation majeure de l'école primaire La Relève à La Minerve](#)
- Novembre 2023 : [Inauguration du Pavillon Tournesol : une atmosphère renouvelée](#)
- Novembre 2023 : [Ensemble vers un avenir brillant : Relance de la Fondation pour la réussite des élèves du CSSL !](#)
- Janvier 2024 : [Le Centre de services scolaire des Laurentides se positionne quant au plan de rattrapage annoncé par le ministère de l'Éducation](#)
- Février 2024 : [Transition secondaire-collégial : une collaboration fructueuse](#)
- Février 2024 : [Le CSSL annonce le déploiement de son Programme Équilibre](#)
- Mars 2024 : [Éclipse solaire du 8 avril : le CSSL conçoit des outils de sensibilisation](#)
- Juin 2024 : [Nouveauté dans le milieu de l'éducation : l'unification du secteur adulte du CSSL](#)

1.3 Services éducatifs et autres services

Parallèlement à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ainsi que la formation professionnelle et la formation générale des adultes, le CSSL offre des services particuliers et complémentaires afin de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Le Centre de services scolaire des Laurentides offre des services pour les élèves aux prises avec une limitation, un handicap, ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Beaucoup de ces élèves fréquentent une classe régulière et bénéficient d'un accompagnement ou de services adaptés. Par ailleurs, certaines classes sont dédiées à un groupe d'élèves présentant des difficultés particulières. Le territoire du Centre de services scolaire est divisé administrativement en trois pôles géographiques et certains services sont répartis selon une approche sectorielle pour regrouper des services selon les secteurs sud, centre ou nord ou encore sur une base régionale où tous les élèves du Centre de services scolaire sont regroupés. D'autres classes sont situées localement pour accueillir les élèves du territoire juridictionnel de l'école. Plus d'informations se trouvent sur le [site Internet du CSSL](#).

Le CSSL bénéficie également du soutien d'une équipe de professionnels au niveau des services complémentaires, notamment des psychoéducateurs, un psychologue, des orthophonistes, des orthopédagogues et des ergothérapeutes.

Le Centre de services scolaire offre également des services d'enseignement pour des élèves en provenance du réseau des services sociaux relevant du Centre jeunesse des Laurentides à l'école Vert-Pré d'Huberdeau et dans certaines écoles de Sainte-Agathe-des-Monts.

La reddition de comptes relative à la qualité de ces services se reflète dans les objectifs et le degré d'atteinte des cibles du Plan d'engagement vers la réussite.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

| Nom | Poste occupé | Précision |
|---|-------------------------|---|
| Martin Barbeau, président | Membre parent | District des Pays d'en-haut |
| Gabriel Dagenais, vice-président | Membre parent | District des Hauteurs |
| Véronique Menand | Membre parent | District au Cœur-du-Territoire |
| Normand Sénéchal | Membre parent | District du Grand-Tremblant |
| Marie-Hélène Vigeant | Membre parent | District des Belles Histoires |
| Dominic Asselin (démission au 23 février 2024) | Membre de la communauté | Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires |
| Daphné Beauchamp-Young (poste vacant au 10 avril 2024) | Membre de la communauté | Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel |
| André Mongeau | Membre de la communauté | Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles. |
| Charles Perreault (assermenté le 5 février 2024) | Membre de la communauté | Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines |
| Pierre-Luc Tremblay | Membre de la communauté | Personne âgée de 18 et 35 ans |
| Dominic Bergeron (assermenté le 17 janvier 2024) | Membre du personnel | Personnel enseignant |
| Marie-Ève Laframboise | Membre du personnel | Direction d'établissement |
| Stéphanie Leclerc (assermentée le 1 ^{er} juillet 2023) | Membre du personnel | Personnel d'encadrement |
| Pascal Savard | Membre du personnel | Personnel de soutien |

Calendrier des séances tenues

- 30 août 2023
- 11 octobre 2023
- 17 janvier 2024
- 7 février 2024
- 10 avril 2024
- 5 juin 2024
- 26 juin 2024 (ajournement)

Décisions du conseil d'administration

- Désignation d'un responsable du traitement des plaintes
- Entérinement d'achat de locaux modulaires aux fins du pavillon Lionel-Groulx
- Entérinement des règles de régie interne des règles de fonctionnement du Comité d'enquête et à la déontologie
- Fusion de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du service aux entreprises
- Adoption du Plan sur les mesures d'atténuation des risques – comité de collusion, corruption – Bilan gestion des risques de corruption/collusion
- Adoption du Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2024-2025, 2025- 2026 et 2026-2027
- Adoption d'amendements à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école
- Autorisation de signature d'un acte de cession et confirmation de l'emplacement d'une nouvelle école en remplacement de l'école Chante-au-Vent
- Adjudication d'un contrat pour des motifs d'urgence structurelle - école La Relève
- Signature des protocoles d'entente concernant le gymnase à Saint-Donat

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

| Nom du comité | Liste des membres |
|------------------------------------|---|
| Comité de gouvernance et d'éthique | Sébastien Tardif Louis Piché Véronique Menand Pascal Savard Gabriel Dagenais Normand Sénéchal |
| Comité de vérification | Sébastien Tardif Marie-Josée Albert Dominic Asselin Stéphanie Leclerc Martin Barbeau André Mongeau |
| Comité des ressources humaines | Sébastien Tardif Nathalie Couturier Martin Barbeau Pierre-Luc Tremblay Normand Sénéchal Marie-Hélène Vigeant |

■ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres¹

| Nom du comité | Liste des membres |
|---|---|
| Comité consultatif de gestion | Sébastien Tardif Julie Lamonde Louis Piché Stéphane Sénécal Marie-Josée Albert Nathalie Couturier Pierre-Luc Normand Caroline Provost Stéphanie Leclerc Vincent Massé Isabelle Nareau Marie-Ève Laframboise Benoit Langlois Philippe-Antoine Gosselin Daniel Gauthier Marie-Chantal Arcand Louis-Dave Bergeron Emmy Therrien Louis-Dave Bergeron Caroline Archambault Gino Sauro Janic Lépine Julie Brunelle Annick Thibault Marie-Sol Lacroix Annie Marcotte Marie-Claude Séguin Marc Bertrand Véronique Landry-Bolduc |
| Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage | Emmy Therrien Caroline Provost |
| Comité consultatif de transport | Sébastien Tardif Pascal Savard Gabriel Dagenais Normand Sénéchal |
| Comité de parents (ou comité régional de parents et comité central de parents, le cas échéant) | Jules Ludny Marie-Claude Paquette Mariève Telmosse Marie-Josée Gosselin |

¹ Au 30 mai 2023

| | |
|--|--|
| | Philippe Doré Nadia Laurin Mélanie Vaillancourt Michèle Brière Emie Labrecque-Tremblay Mélanie Bouchard Alexandra Godin Mélanie Bertrand Thérèse Gauthier Cindy Johnson Mélanie Santos Marie-Hélène Vigeant Roxanne Goulet |
|--|--|

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Les règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie visées à l'article 29 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA d'un CSS sont en annexe au présent document.

Aucun manquement n'a été constaté durant l'année 2023-2024.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

| Reddition de comptes 2023-2024 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i> | Nombre de divulgations ou de communications de renseignements |
|--|---|
| 1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations | |
| 2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22 | |
| 3. Divulgations fondées | |
| 4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4: | |
| 1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi | |
| 2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie | |
| 3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui | |
| 4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité | |
| 5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité | |

| | |
|--|--|
| d'une personne ou à l'environnement | |
| 6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5 | |
| 5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 | |

Aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a eu lieu durant l'année scolaire 2023-2024.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

À noter que le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 est entré en vigueur dès l'année scolaire 2023-2024.

ENJEU 1 : UN PARCOURS DE RÉUSSITE POUR CHACUN

- **Orientation 1 : Accroître la réussite et la persévérance scolaire de l'élève par un soutien et un accompagnement adaptés à sa situation tout au long de son parcours**

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats 2023-2024 | Résultats 2024-2025 | Résultats 2025-2026 | Résultats 2026-2027 | Résultats 2027-2028 |
|---|---|---|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Objectif 1 : D'ici juin 2027, accroître la réussite des élèves en augmentant de 15 % le nombre d'élèves dans la zone « sans risque ». | Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire | 80 % (plan stratégique) | 62,8 % | | | | |
| | Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire | 75 % (plan stratégique) | 58,8 % | | | | |
| | Pourcentage d'élèves dans la zone « sans risque » en français | Primaire : 79,7 % Secondaire : 62 % | Primaire : 63 % Secondaire : 45,2 % | | | | |
| Objectif 2 : D'ici juin 2027, accroître la réussite des élèves en numératie en augmentant de 15 % le nombre d'élèves dans la zone « sans risque ». | Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6 ^e année du primaire, dans le réseau public | Résoudre : 75 % (plan stratégique) | 76,9 % | | | | |
| | Pourcentage d'élèves dans la zone « sans risque » en mathématique | Primaire : 81 % Secondaire : 1 ^{er} cycle : 71,6 % 3 ^e secondaire : 72,7 % 4 ^e secondaire CST : 61,6 % 4 ^e secondaire SN : 74,3 % | Primaire : 67,1 % Secondaire : 1 ^{er} cycle : 55 % 3 ^e secondaire : 50,6 % 4 ^e secondaire CST : 55,2 % 4 ^e secondaire SN : 59 % | | | | |

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats 2023-2024 | Résultats 2024-2025 | Résultats 2025-2026 | Résultats 2026-2027 | Résultats 2027-2028 |
|---|---|-------------------------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Objectif 3 : D'ici juin 2027, accroître la persévérance scolaire en augmentant de 10 % le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire. | Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire | 86 % (plan stratégique) | Cohorte 2017-2024 Total : 68, 58 % Après 5 ans : 61, 18 % Après 6 ans : 66,53 % | | | | |
| | Taux d'obtention des garçons d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire | 81 % (plan stratégique) | 62,73 % | | | | |
| | Taux d'obtention des élèves HDAA d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire | 63 % (plan stratégique) | 57,93 % | | | | |
| Objectif 4 : D'ici juin 2027, augmenter de 10 % la diplomation en formation professionnelle. | Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans | 85 % (plan stratégique) | Données non disponibles | | | | |
| | Nombre d'élèves inscrits qui débutent une formation | 592 | 754 | | | | |

■ **Orientation 2 : Assurer le développement des compétences professionnelles selon les pratiques issues de la recherche qui agissent sur la réussite**

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats 2023-2024 | Résultats 2024-2025 | Résultats 2025-2026 | Résultats 2026-2027 | Résultats 2027-2028 |
|--|--|--------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Objectif 5 : D'ici juin 2027, actualiser le plan de développement professionnel du personnel enseignant au regard des objectifs du PEVR. | Taux de satisfaction du personnel enseignant quant au développement de leurs compétences | 85 % | Aucune donnée | | | | |
| | Taux de satisfaction des constats sur les impacts positifs chez les élèves | 85 % | Aucune donnée | | | | |
| Objectif 6 : D'ici juin 2027, déployer les plans de développement professionnel au regard des référentiels de compétences des intervenant.e.s en soutien direct aux | Référentiels de compétences pour tous les intervenant.e.s en soutien direct aux élèves connus et appliqués de tous | 4 référentiels sur 4 | Non complété | | | | |
| | Nombre de plans de développement | 2 plans de développement | Aucun complété pour les 4 corps | | | | |

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats 2023-2024 | Résultats 2024-2025 | Résultats 2025-2026 | Résultats 2026-2027 | Résultats 2027-2028 |
|--|---|---------------------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| élèves (TES, PEH, surveillant.e.s, éducateur.rice.s en service de garde). | professionnel déployés pour les intervenant.e.s en soutien direct aux élèves | sur 4 | d'emploi inscrits | | | | |
| Objectif 7 : D'ici juin 2027, mettre en place des conditions permettant aux directions d'exercer un leadership stratégique sur la base d'une vision partagée. | Référentiel de compétences des directions d'établissement connu et appliqué de tous | 1 référentiel sur 1 | En cours de traitement en collaboration avec la DGA | | | | |
| | Taux de satisfaction quant au développement des compétences en termes de leadership pédagogique | 85 % | Sondage : 95 % des directions soutiennent avoir reçu un soutien adéquat pour l'atteinte de leurs objectifs professionnels. | | | | |

ENJEU 2 : DES ENVIRONNEMENTS FAVORISANT LE BIEN-ÊTRE DE CHACUN

- **Orientation 1 : Offrir un milieu professionnel stimulant où chaque membre du personnel se sent reconnu et valorisé**

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats 2023-2024 | Résultats 2024-2025 | Résultats 2025-2026 | Résultats 2026-2027 | Résultats 2027-2028 |
|--|---|--|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Objectif 8 : D'ici juin 2027, avoir un taux de rétention de 85 % des personnels scolaires. | Taux de rétention du personnel enseignant durant les 5 premières années d'exercice de la profession | 90 % (personnel régulier) | 84,3 % | | | | |
| | Taux de rétention des personnels scolaires par corps d'emploi | 85 % par corps d'emploi (personnel régulier) | Soutien : 79,5 % Enseignants : 91,8 % Professionnels : 77,8 % Cadres : 93,8 % Global : 85,4 % | | | | |
| Objectif 9 : D'ici juin 2027, augmenter le taux de satisfaction au travail chez le personnel du CSSL. | Taux de satisfaction par catégorie d'emploi par un sondage biannuel | 85 % pour toutes les catégories d'emploi | Aucun sondage en 2023-2024 | | | | |

■ **Orientation 2 : Construire un vivre-ensemble harmonieux au sein des établissements dans le respect des différences**

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultats 2023-2024 | Résultats 2024- 2025 | Résultats 2025- 2026 | Résultats 2026- 2027 | Résultats 2027- 2028 |
|---|---|--|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Objectif 10 : D'ici juin 2027, augmenter le sentiment de sécurité des élèves et du personnel. | Indice de bien-être des élèves et des personnels au sein des écoles et des centres par un sondage biannuel | 90 % pour les élèves et le personnel | 82 % élèves au primaire 74 % élèves au secondaire 81 % pour le personnel | | | | |
| | Sentiment de sécurité des élèves par un sondage biannuel | 90 % | Primaire 82 % Secondaire 67 % | | | | |
| | Sentiment de sécurité du personnel par corps d'emploi par un sondage biannuel | 90 % pour toutes les catégories d'emploi | Aucun sondage en 2023-2024 | | | | |
| Objectif 11 : D'ici juin 2027, mettre en place des conditions favorisant la santé et le développement du bien-être des élèves et du personnel. | Indice de bien-être des élèves et des personnels au sein des écoles et des centres par un sondage biannuel | 90 % pour les élèves et le personnel | Aucun sondage en 2023-2024 | | | | |
| | Taux de satisfaction des conditions mises en place par un sondage biannuel | 85 % pour les élèves et le personnel | Aucun sondage en 2023-2024 | | | | |
| | Taux de participation des élèves de niveau secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier | 50 % (plan stratégique) | 39, 95 % | | | | |
| | Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de la situation de leur milieu | 100 % (plan stratégique) | En attente du référentiel du ministère | | | | |

Explication des résultats

Objectif 1 – D’ici juin 2027, accroître la réussite des élèves en littératie en augmentant de 15 % le nombre d’élèves dans la zone « sans risque » : cet objectif est considéré comme non-atteint, bien que plusieurs actions soient mises en œuvre pour favoriser des résultats visant à atteindre les cibles : accompagnement au niveau des enseignants, maintien du modèle de Ràl et mise en place de différents programmes et niveaux d’intervention (Forêt de l’alphabet, grilles d’analyse, etc.). Aussi, 9 écoles primaires ont maintenant une CAP en français, qui a été amorcée en 2024-2025. Il est à noter que la proportion d’élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l’épreuve obligatoire de lecture en français, langue d’enseignement, 4^e année du primaire, est en progression au regard des résultats de juin 2023 passant de 55,9 % à 62,8 %.

L’objectif n’est pas encore atteint au secondaire et un écart de **16,2 %** nous sépare de la cible de **75 %** pour les élèves ayant obtenu un résultat entre 70 % et 100 % à l’épreuve obligatoire en français écriture de la 2^e secondaire.

De plus, un écart de **16,8 %** nous sépare de la cible de **62 %** pour les élèves qui se situent dans la zone sans risque en français au secondaire.

Actions entreprises :

Nous avons mis en place un accompagnement auprès des enseignants, basé sur des équipes collaboratives et des communautés d’apprentissage professionnelles (CAP). Les directions et conseillers pédagogiques participent à des communautés de pratique pour soutenir la mise en place des CAP dans les écoles. D’autres démarches importantes sont en cours :

- Comité de cocréation en français – écriture, 2^e secondaire : Mise en place d’un comité regroupant des représentants enseignants de chaque école secondaire.
- Arrimage des pratiques évaluatives : Le comité travaille à harmoniser les approches d’évaluation en écriture pour assurer une cohérence et une progression pédagogique entre les établissements.
- Mise en place d’équipes collaboratives dans chacune des écoles secondaires en français.

Objectif 2 – D’ici juin 2027, accroître la réussite des élèves en numératie en augmentant de 15 % le nombre d’élèves dans la zone « sans risque » : cet objectif est partiellement atteint. La cible de 75 % des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l’épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6^e année du primaire, dans le réseau public a été dépassée de 1,9 % pour atteindre 79,5 %. Les cibles visées en pourcentage d’élèves dans la zone « sans risque » en mathématique n’ont pas été atteintes autant au primaire qu’au secondaire, bien que des actions soient mises en place afin d’atteindre les cibles.

Cet objectif n’est pas atteint au secondaire :

- Au 1^{er} cycle, l'écart est de **16,6 %** par rapport à la cible de **71,6 %**.
- En 3^e secondaire, un écart de **22,1 %** subsiste avec une cible de **72,7 %**.
- En 4^e secondaire CST, l'écart est de **6,4 %** (cible : **61,6 %**).
- En 4^e secondaire SN, l'écart est de **15,3 %** (cible : **74,3 %**).

Actions entreprises :

Les mêmes initiatives que pour la littératie sont mises en œuvre, notamment un accompagnement renforcé pour les enseignants, les CAP dans les écoles et des communautés de pratique pour soutenir les directions et conseillers pédagogiques.

Objectif 3 – D’ici juin 2027, accroître la persévérance scolaire en augmentant de 10 % le taux d’obtention d’un premier diplôme ou d’une première qualification en 7 ans après l’entrée au secondaire : en 2024, le taux de diplomation et de qualification est de **68,58 %**, avec un écart de **17,42 %** par rapport à la cible de **86 %**.

Actions entreprises :

Un comité sur la persévérance scolaire et un deuxième concernant la relance des élèves non diplômés est en place pour 2024-2025. Ils ont pour mandat d’identifier et de promouvoir les meilleures pratiques afin de favoriser la diplomation et la qualification.

Objectif 4 – D’ici juin 2027, augmenter de 10 % la diplomation en formation professionnelle : les données ne sont pas disponibles.

Objectif 5 – D’ici juin 2027, actualiser le plan de développement professionnel du personnel enseignant au regard des objectifs du PEVR : cet objectif est en progression. Des offres de service ont été convenues entre les équipes de direction, les enseignants et les services des ressources éducatives pour mieux répondre aux besoins de développement en lien avec les objectifs du PEVR.

Objectif 6 – D’ici juin 2027, déployer les plans de développement professionnel au regard des référentiels de compétences des intervenant.e.s en soutien direct aux élèves (TES, PEH, surveillant.e.s, éducateur.rice.s en service de garde) : les tables d’expertise travaillent à déployer les référentiels, notamment ceux des secrétaires et des TES. Celui en service de

garde devrait se faire cette année considérant que nous avons un « super TESS » depuis cette année. En ce qui a trait au surveillant, il sera déployé l'an prochain faute de lieu pour voir au déploiement.

Objectif 7 – D'ici juin 2027, mettre en place des conditions permettant aux directions d'exercer un leadership stratégique sur la base d'une vision partagée :

RH - Les rencontres pour réfléchir à un éventuel référentiel de compétences ont tardé en raison du fait que la Fédération des centres de services scolaires du Québec prévoyait en déployer un. Nous avons quand même débuté les rencontres pour déterminer ce qui est propre au CSSL. Les rencontres se poursuivent tout au cours de l'année.

SRÉ- Cet objectif progresse grâce à plusieurs initiatives concrètes visant à renforcer le leadership stratégique des directions scolaires autour d'une vision commune. Voici les principales actions en cours :

- **Communautés de pratiques (CoP)** : Création de CoP pour les directions, directions adjointes et conseillers pédagogiques afin de soutenir la mise en place de CAP (communautés d'apprentissage professionnelles) basées sur des données concrètes pour améliorer la réussite des élèves.
- **Offre de services structurée** : Soutien personnalisé aux établissements pour atteindre les objectifs du PEVR, incluant l'accompagnement des équipes collaboratives.
- **Collaboration et cocréation** : Mise en place de comités incluant enseignants et directions pour développer des pratiques pédagogiques cohérentes dans les matières à sanction.
- **Accompagnement stratégique** : Demande de soutien du projet CAR pour renforcer l'implantation des CAP.
- **Tables pédagogiques** : Organisation de rencontres régulières pour le secondaire, l'éducation des adultes et la formation professionnelle, favorisant le partage de stratégies et la réflexion collective.
- **Formation au leadership stratégique** : Tables de réflexion pour outiller les directions dans leur rôle de leaders pédagogiques.

Objectif 8 – D'ici juin 2027, avoir un taux de rétention de 85 % des personnels scolaires : tous les efforts sont de mise pour atteindre cette cible et c'est au fil du temps que nous pourrions voir les bénéfices des efforts déployés. À titre d'exemple, ont été mis en place : le programme

Équilibre, une formation sur la médiation, une formation en Lean Management, la révision des processus d'accueil, le programme d'insertion professionnelle (enseignant, soutien), etc.

Objectif 9 – D'ici juin 2027, augmenter le taux de satisfaction au travail chez le personnel du CSSL : Aucun sondage n'a été fait en 2023-2024.

Objectif 10 – D'ici juin 2027, augmenter le sentiment de sécurité des élèves et du personnel : Cet objectif est considéré comme non atteint, mais est en constant développement, puisque le service des ressources éducatives a mis sur pied un comité bien-être constitué de professionnels, en concertation avec l'agente de développement du CISSS, pour supporter les milieux. Aussi, tous les plans de lutte contre la violence et l'intimidation ont été révisés par cette équipe et des pistes d'amélioration ont été transmises aux directions. De plus, chaque école primaire et secondaire a reçu un bilan de ses résultats au sondage CVI (climat, violence et intimidation) porté par François Bowen, chercheur, et Éric Morissette, professeur universitaire. Des questionnements et des pistes d'amélioration sont émis pour chacune des écoles. Quant au référentiel bien-être du Ministère, nous sommes en attente.

Objectif 11 – D'ici juin 2027, mettre en place des conditions favorisant la santé et le développement du bien-être des élèves et du personnel :

RH- Plusieurs initiatives visant à soutenir la santé et le bien-être ont été mises en place : formation sur la santé psychologique et les risques psychosociaux des cadres et du comité paritaire santé et sécurité, déploiement du programme Équilibre, etc.

SRÉ- Cet objectif est considéré comme non atteint, mais est en constant développement, puisque le service des ressources éducatives a mis sur pied un comité bien-être constitué de professionnels, en concertation avec l'agente de développement du CISSS pour supporter les milieux. Un site Internet comportant des ressources a été créé. Aussi, tous les plans de lutte contre la violence et l'intimidation ont été révisés par cette équipe et des pistes d'amélioration ont été transmises aux directions.

Pour le secondaire, pour ce qui est de la mise en place de projets pédagogiques particuliers (PPP), il y a actuellement un écart de **10,5 %** qui subsiste. En 2024-2025, une école secondaire a mis sur pied un nouveau PPP, couvrant désormais tous les élèves du 1^{er} cycle. Pour les autres écoles, un accompagnement est en cours pour développer des PPP conformes aux critères du MÉQ, avec des projets supplémentaires prévus pour 2025-2026.

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

| Objectif | INDICATEUR | CIBLE 2023-2024 | RÉSULTATS 2023-2024 | RÉSULTATS 2024-2025 | RÉSULTATS 2025-2026 | RÉSULTATS 2026-2027 |
|---|--|--------------------|--------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Objectif 1 : Accroître la réussite des élèves | 1. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire | 84,7 % | 68, 58 % | | | |
| | 2. Taux de réussite des garçons | 80,7 % | 62,73 % | | | |
| | 3. Taux de réussite des EHDA | 62,6 % | 57,93 % | | | |
| | 4. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire (réseau francophone, public) | 72,5 % | 62,8 % | | | |
| | 5. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6 ^e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone) | 68,0 % | 76,9 % | | | |
| | 6. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire (réseau francophone, public) | 60,0 % | 58,8 % | | | |
| Objectif 2 : Moderniser et valoriser la formation professionnelle | 8. Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans | 81,9 % | Données non disponibles | | | |
| Objectif 4 : Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers | 11. Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier | 50 % | 39,95 % | | | |

| Objectif | INDICATEUR | CIBLE 2023-2024 | RÉSULTATS 2023-2024 | RÉSULTATS 2024-2025 | RÉSULTATS 2025-2026 | RÉSULTATS 2026-2027 |
|---|---|--------------------|--|------------------------|------------------------|------------------------|
| Objectif 5 : Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves | 12. Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu | 25 % | En attente du référentiel du ministère | | | |

Indicateur 1 – Taux d’obtention d’un premier diplôme ou d’une première qualification en 7 ans après l’entrée au secondaire : en 2024, le taux de diplomation et de qualification est de **68,58 %**, avec un écart de **17,42 %** par rapport à la cible de **86 %**.

Actions entreprises :

Un comité sur la persévérance scolaire et un deuxième concernant la relance des élèves non diplômés est en place pour 2024-2025. Ils ont pour mandat d’identifier et de promouvoir les meilleures pratiques afin de favoriser la diplomation et la qualification.

Indicateur 2 – Taux de réussite des garçons : cet objectif est considéré comme non atteint.

Indicateur 3 – Taux de réussite des EHDAA : cet objectif est considéré comme non atteint, bien que plusieurs actions soient mises en œuvre pour favoriser des résultats visant à atteindre la cible ministérielle (coenseignement, classes hybrides, équipe multidisciplinaire volante, complémentarité dans les services avec nos partenaires dont le CISSS, formation et accompagnement du personnel).

Indicateur 4 – Proportion d’élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l’épreuve obligatoire de lecture en français, langue d’enseignement, 4e année du primaire (réseau francophone, public) : cet indicateur est non atteint. Il est à noter que la proportion d’élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l’épreuve obligatoire de lecture en français, langue d’enseignement, 4^e année du primaire, est en progression au regard des résultats de juin 2023 passant de 55,9 % à 62,8 %.

Indicateur 5 – Proportion d’élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l’épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone) : cet indicateur est atteint. La cible a été dépassée de 1,9 % pour atteindre 79,5 %.

Indicateur 6 – Proportion d’élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l’épreuve obligatoire d’écriture en français, langue d’enseignement, 2e année du secondaire (réseau francophone, public) : L’objectif n’est pas encore atteint au secondaire et un écart de **16,2 %** nous sépare de la cible de **75 %** pour les élèves ayant obtenu un résultat entre 70 % et 100 % à l’épreuve obligatoire.

Actions entreprises :

Nous avons mis en place un accompagnement auprès des enseignants, basé sur des équipes collaboratives et des communautés d’apprentissage professionnelles (CAP). Les directions et conseillers pédagogiques participent à des communautés de pratique pour soutenir la mise en œuvre des CAP dans les écoles.

D’autres démarches importantes sont en cours :

- Comité de cocréation en français – écriture, 2^e secondaire : Mise en place d’un comité regroupant des représentants enseignants de chaque école secondaire.
- Arrimage des pratiques évaluatives : Le comité travaille à harmoniser les approches d’évaluation en écriture pour assurer une cohérence et une progression pédagogique entre les établissements.
- Mise en place d’équipes collaboratives dans chacune des écoles secondaires en français.

Indicateur 8 – Taux d’obtention d’un diplôme en formation professionnelle après 3 ans : les données sont non disponibles.

Indicateur 11 – Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier : actuellement, un écart de **10,5 %** subsiste. En 2024-2025, une école secondaire a mis sur pied un nouveau PPP, couvrant désormais tous les élèves du 1^{er} cycle. Pour les autres écoles, un accompagnement est en cours pour développer des PPP conformes aux critères du MÉQ, avec des projets supplémentaires prévus pour 2025-2026.

Indicateur 12 – Proportion d’écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l’élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu : cet objectif est considéré comme non atteint puisque le référentiel bien-être du Ministère n’a pas encore été déployé. Or, une analyse de situation a été faite avec le CVI et d’autres actions concertées avec le CISSS sont déployées.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

■ **Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :**

| <i>Échelle</i> |
|---------------------------------|
| Aucun événement |
| Moins de 10 événements déclarés |
| De 10 à 19 événements déclarés |
| De 20 à 39 événements déclarés |
| 40 événements déclarés ou plus |

| Établissement scolaire | INTIMIDATION (fréquence des événements) | VIOLENCE (fréquence des événements) | Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève |
|---|--|--|--|
| Au-Cœur-de-la-Nature (79 élèves) | Aucun événement déclaré | Aucun événement déclaré | 0 % |
| Campus primaire Mont-Tremblant (847 élèves) | Aucun événement déclaré | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Chante-au-Vent (184 élèves) | Aucun événement déclaré | Aucun événement déclaré | 0 % |
| École de l'Expédition (105 élèves) | Aucun événement déclaré | Aucun événement déclaré | 0 % |
| École primaire de Saint-Sauveur (1023 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Fleur-des-Neiges (387 élèves) | Aucun événement déclaré | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| L'Arc-en-Ciel (66 élèves) | Aucun événement déclaré | Aucun événement déclaré | 0 % |
| La Relève (81 élèves) | Aucun événement déclaré | Aucun événement déclaré | 0 % |
| Le Carrefour (145 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | De 10 à 19 événements déclarés | 0 % |
| L'Odyssée (152 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Le Tremplin (158 élèves) | Aucun événement déclaré | Aucun événement déclaré | 0 % |
| Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet (268 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Monseigneur-Ovide- Charlebois – Monseigneur-Lionel- | Aucun événement déclaré | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |

| | | | |
|---|---|---|-----|
| Scheffer (156 élèves) | | | |
| Notre-Dame-de-la-Sagesse (210 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Sacré-Cœur (primaire) (172 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Saint-Jean-Baptiste – Sainte-Marie (493 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Saint-Joseph (510 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Aucun événement déclaré | 0 % |
| École secondaire Augustin-Norbert-Morin (1228 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| École secondaire Curé-Mercure (938 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Polyvalente des Monts (972 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Sacré-Cœur (secondaire) (132 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Vert-Pré | Aucun événement déclaré En collaboration avec le centre jeunesse | Aucun événement déclaré En collaboration avec le centre jeunesse | 0 % |

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

| Établissement scolaire | Nature de la plainte | Nature des interventions | Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève |
|-------------------------------------|----------------------|---|---|
| Chante-au-Vent | Violence | Rencontre avec les parents, demande pour l'obtention de services, implication de partenaires externes | 0 % |
| Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet | Violence | Rencontre avec les parents, démarches pour un changement de groupe | 0 % |
| Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet | Intimidation | Rencontre avec les parents, protocole de prévention active et d'intervention, suivi avec partenaires et psychoéducateur | 0 % |
| Saint-Joseph | Intimidation | Des communications, rencontres et actions concrètes ont été posées par les divers intervenants du milieu pour : - revoir la situation et y assurer un suivi important; - apporter les correctifs nécessaires; - réviser et enrichir les protocoles en place. | 0 % |
| École primaire de Saint- | Violence | Protocole d'intervention individualisé, cohérence des interventions de tous les acteurs au dossier | 0 % |

| | | | |
|---|-----------------------|--|-----|
| Sauveur | | | |
| Campus primaire Mont-Tremblant | Violence | Changement de classe | 0 % |
| Campus primaire Mont-Tremblant | Intimidation | Rencontres avec les parents, cohérence des interventions de tous les acteurs au dossier | 0 % |
| École secondaire Augustin-Norbert-Morin | Intimidation/violence | Suivi rapproché TES, changement de casier (endroit stratégique), carte de circulation, contrat de paix, médiation, rencontres avec les parents, communication aux personnels concernés / surveillance accrue | 0 % |

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, le Protecteur national de l'élève est responsable de l'application de la procédure de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois.

Cette procédure, nationale et uniformisée, permet au Protecteur national de l'élève, soutenu par un réseau de protecteurs régionaux de l'élève présents dans toutes les régions du Québec, de garantir le respect des droits des élèves et de leurs parents. Ensemble, ils contribuent à l'amélioration continue des services offerts dans le réseau de l'éducation.

En conformité avec la Loi sur le protecteur national de l'élève, le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) a également mis en place ce nouveau processus de traitement des plaintes en nommant une responsable dédiée à cette fonction. Les plaintes peuvent être déposées par l'élève lui-même, par l'enfant visé par l'article 16, ou encore par les parents de ceux-ci, s'ils estiment qu'un service attendu ou en cours de prestation au CSSL ne répond pas à leurs attentes ou s'il y a lieu de soulever des insatisfactions.

En vertu des obligations prescrites par l'article 21 de la Loi, la nouvelle procédure a été largement publicisée dans tous les établissements du CSSL. Des affiches sont présentes dans chaque école et centre, et la procédure complète est accessible à partir de chaque page web des établissements ainsi que sur le site principal du CSSL, à l'adresse suivante : [Processus de plainte](#).

Pour l'année scolaire 2023-2024, la responsable du traitement des plaintes (RTP) a traité huit plaintes relativement à l'intimidation et la violence et aucune plainte d'acte de violence à caractère sexuel conformément à la procédure du traitement des plaintes prévue à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

Interventions visant à lutter contre l'intimidation et la violence :

En vertu de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*, les directions d'établissement voient à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Elles reçoivent et traitent avec diligence tout signalement et toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Depuis 2011, le Centre de services scolaire des Laurentides a, en collaboration avec les directions d'établissement et les équipes-écoles, procédé à l'implantation du système de soutien aux comportements positifs (système SCP) dans l'ensemble de ses écoles. Le système SCP est reconnu comme étant un système efficace, appuyé par la recherche, pour la réduction des comportements de violence et d'intimidation. Entre autres, il met en valeur la notion de respect des autres, tout en favorisant la participation des élèves et la mobilisation du personnel. Parallèlement, le programme d'encadrement positif (PEP), service offert aux élèves qui présentent des difficultés particulières (comportement, anxiété, démotivation, etc.), a aussi été implanté. La combinaison de ces deux systèmes a permis de réduire les gestes de violence et d'intimidation au sein du CSSL en plus d'augmenter le taux de diplomation.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Afin de mettre en œuvre son Plan d'engagement vers la réussite, le Centre de services scolaire des Laurentides s'est doté d'objectifs de répartition des ressources rigoureux qui soutiennent la réussite scolaire de tous les élèves et l'atteinte des cibles incluses dans les projets éducatifs des établissements.

Dans un esprit de subsidiarité, le CSSL souhaite faire bénéficier les établissements de la plus grande marge budgétaire possible et favoriser la transférabilité au niveau des sommes disponibles, tout en respectant l'équilibre budgétaire.

La répartition des ressources disponibles entre les établissements est effectuée de façon équitable et transparente, en tenant compte des critères établis par le comité de répartition des ressources. Ces critères doivent respecter les encadrements légaux des conventions collectives et des politiques s'appliquant au Centre de services scolaire et à ses établissements.

Les principes de la répartition annuelle des revenus²

Distribuer les allocations supplémentaires ciblées provenant du ministère de l'Éducation selon les fins auxquelles elles ont été allouées, et ce, dans un délai raisonnable (référence à l'article 275 de la LIP).

Respecter les priorités budgétaires du Centre de services scolaire, et ce, en vertu de son Plan d'engagement vers la réussite (référence aux articles 209,1 et 275 de la LIP).

Effectuer la répartition des ressources de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements et les services, des inégalités sociales et économiques auxquelles les établissements sont confrontés, et du Plan d'engagement vers la réussite en excluant les revenus autonomes des établissements.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères de répartition des ressources sont établis afin de tenir compte des besoins spécifiques des établissements et d'assurer une répartition équitable.

Selon le type d'allocation à répartir, plusieurs critères peuvent être considérés. En concertation avec le CRR, l'application de ces critères pour chaque situation est précisée annuellement dans le document Critères de répartition des revenus.

Les critères de répartition sont subdivisés en quatre grandes catégories pour chacun des trois ordres d'enseignement (jeunes, éducation des adultes et formation professionnelle) :

² Les objectifs et les principes de répartition des ressources du CSSL sont davantage décrits dans le document Objectifs et principes de répartition des ressources 2023-2024.

- Élèves :
 - réguliers;
 - en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
 - en situation de handicap;
 - élèves recevant des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

- Indice de défavorisation :
 - Indice de milieu socio-économique (IMSE);
 - Indice du seuil de faible revenu (SFR).

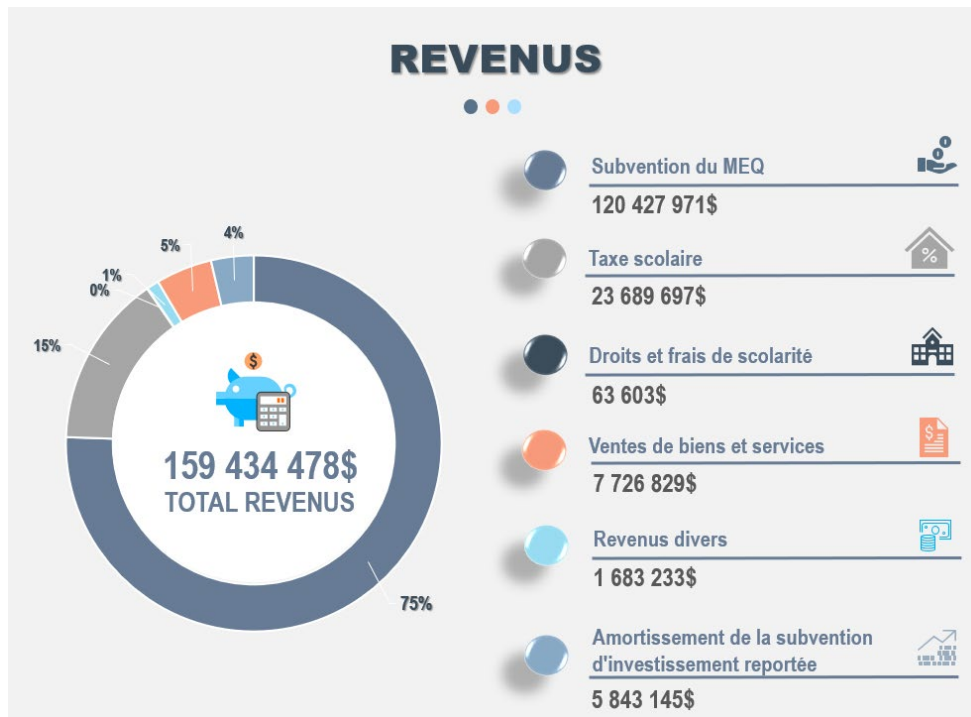
- Réussite des élèves :
 - taux de réussite;
 - élèves ayant un plan d'intervention.

- Autres critères :
 - nombre d'élèves par établissement;
 - nombre de bâtiment et leur superficie;
 - strates d'élèves (exemple 0-100, 101 à 200, 201 à 300, 300 et plus);
 - nombre de groupes;
 - type de programmes;
 - plage horaire où les services sont offerts;
 - nombre d'employé(e)s - équivalent temps plein;
 - autres critères jugés pertinents, selon le type d'allocation.

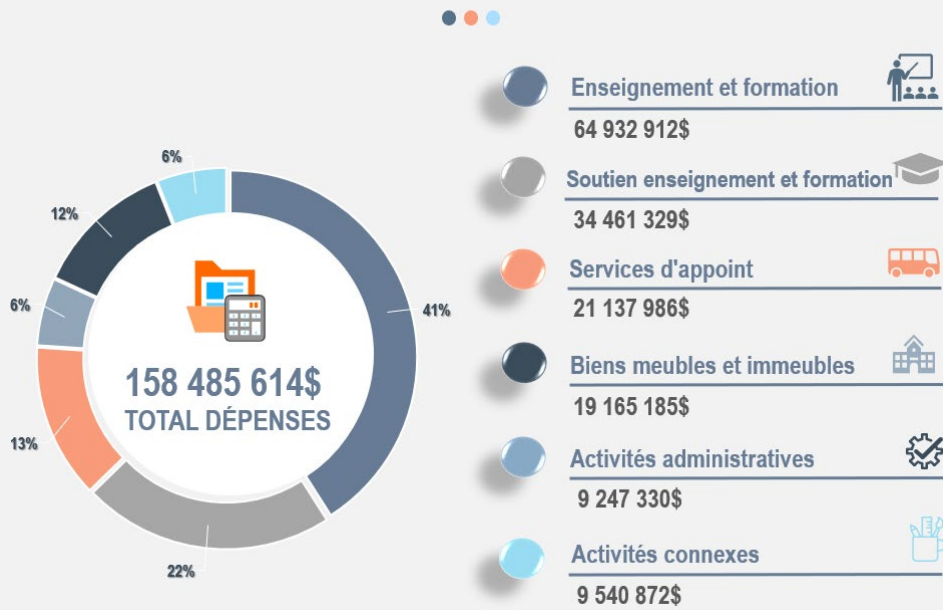
4.2 Ressources financières

En conformité avec l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique, nous publions un résumé des états financiers du Centre de services scolaire des Laurentides pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024.

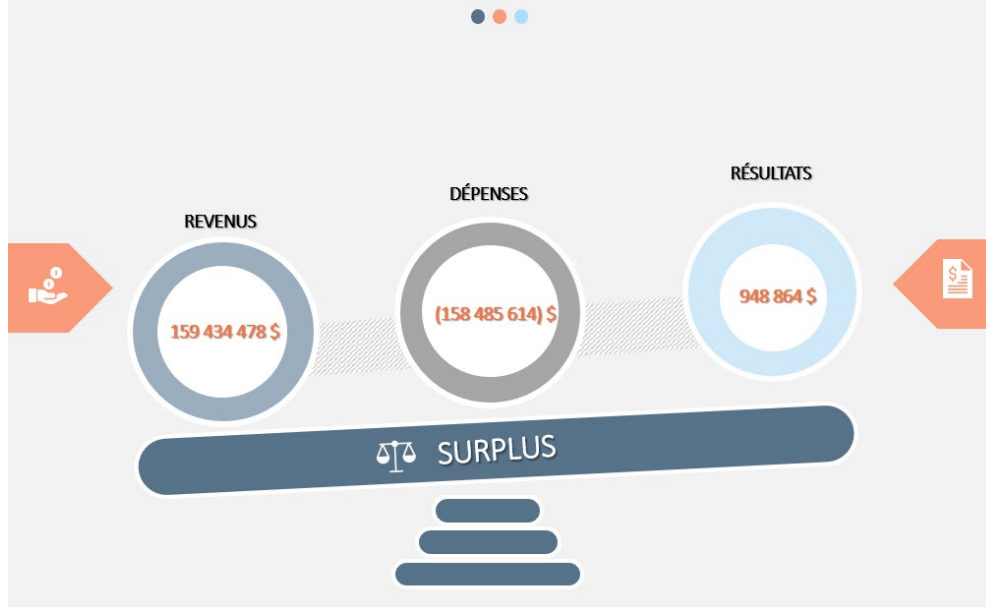
Résultats financiers 2023-2024



DÉPENSES



RÉSULTATS AU 30 JUIN 2024



État de la situation financière au 30 juin 2024

| | 2024 | 2023 (redressé) |
|---|--------------------|--------------------|
| REVENUS | | |
| Subvention du MEQ | 120 427 971 | 127 186 304 |
| Taxe scolaire | 23 689 697 | 22 518 882 |
| Droits de scolarité et frais de scolarisation | 63 603 | 149 815 |
| Ventes de biens et services | 7 726 829 | 8 086 994 |
| Revenus divers | 1 683 233 | 945 836 |
| Amortissement de la subvention d'investissement reportée | 5 843 145 | 14 415 707 |
| Total des revenus | 159 434 478 | 173 303 538 |
| CHARGES | | |
| Enseignement et formation | 64 932 912 | 63 151 917 |
| Soutien à l'enseignement et à la formation | 34 461 329 | 33 997 864 |
| Services d'appoint | 21 137 986 | 19 854 397 |
| Activités administratives | 8 468 459 | 7 380 427 |
| Activités relatives aux biens meubles et immeubles | 19 165 185 | 16 550 509 |
| Activités connexes | 9 540 872 | 5 749 803 |
| Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux | 767 219 | 173 574 |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | 11 652 | -500 703 |
| Total des charges | 158 485 614 | 146 357 788 |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS | 948 864 * | 26 945 750 |

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures

| Catégorie d'emploi | Heures travaillées (1) | Heures supplémentaires (2) | Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2) | Nombre d'employés pour la période visée |
|---|------------------------|----------------------------|---|---|
| 1. Personnel d'encadrement | 126790 :05 | 00 :00 | 126790 :05 | 85 |
| 2. Personnel professionnel | 97965 :95 | 136 :74 | 98102 :69 | 80 |
| 3. Personnel enseignant (avec poste) | 950341 :93 | 2932 :77 | 953274 :70 | 1008 |
| 4. Personnel de bureau, technicien et assimilé | 499741 :30 | 3843 :55 | 503584 :85 | 482 |
| 5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 114996 :10 | 2580 :94 | 117577 :04 | 91 |
| Total en heures | 1789835 :33 | 9494 :00 | 1799329 :33 | |

■ Résumé du niveau de l'effectif

| | |
|---|-------------|
| Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo | 2038112.94 |
| Total des heures rémunérées effectuées (B) | 1799329 :33 |
| Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A) | - 238783.61 |
| Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non <i>(Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i> | Oui |

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

| | Nombre de contrats | Montant du contrat (avant taxes) |
|--|--------------------|---|
| Contrats de service avec une personne physique | 13 | Plus petit: 30 616,56 \$ Plus élevé: 82 991,78 \$ Total : 606 576,79\$ |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 235 | Plus petit: 25 000 \$ Plus élevé: 38 719 993,99 \$ Total : 83 681 496,18 \$ |
| Total | 248 | |

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

■ Dépenses relatives à l'entretien des immeubles dans le budget courant (900-1-62*)

| 2022-2023 (Année précédente) | 2023-2024 (Année de reddition de comptes) | | |
|---------------------------------|--|-----------------|----------------|
| Solde non investi, ni engagé | Investissements réalisés | Sommes engagées | Budget courant |
| 0 \$ | 2 392 132 \$ | 1 572 093 \$ | 3 964 225 \$ |

■ **Dépenses relatives aux petits travaux de réfection et transformation des bâtiments (RTB-18-19-20-21-22-23) :**

| 2022-2023 (Année précédente) | 2023-2024 (Année de reddition de comptes) | | |
|---------------------------------|--|-----------------|--------------------------------------|
| Solde non investi, ni engagé | Investissements réalisés | Sommes engagées | Sommes non investies, ni engagées |
| 0 \$ | 1 495 427 \$ | 311 667 \$ | 1 609 445 \$ |

■ **Dépenses relatives au Maintien d'actif immobilier (MB19 à MB24) et Résorption du déficit de maintien (RDMA21 à RDMA24):**

| 2022-2023 (Année précédente) | 2023-2024 (Année de reddition de comptes) | | |
|---------------------------------|--|-----------------|---|
| Solde non investi, ni engagé | Investissements réalisés | Sommes engagées | Sommes réservées par la planification, mais non encore engagées |
| 0 \$ | 3 705 446 \$ | 3 006 720 \$ | 33 371 928 \$ |

■ **Dépenses relatives à la construction de la nouvelle école à Saint-Sauveur :**

| 2022-2023 (Année précédente) | 2023-2024 (Année de reddition de comptes) | | |
|---------------------------------|--|---------------|------------------|
| Solde non investi, ni engagé | Budget alloué | Dépenses | Ouverture prévue |
| 0 \$ | 55 668 486 \$ | 13 057 490 \$ | Août 2025 |

■ **Dépenses relatives à la construction de la nouvelle école à Val-David :**

| 2022-2023 (Année précédente) | 2023-2024 (Année de reddition de comptes) | | |
|---------------------------------|--|------------|------------------|
| Solde non investi, ni engagé | Budget alloué | Dépenses | Ouverture prévue |
| 0 \$ | 29 325 020 \$ | 385 811 \$ | Août 2027 |

■ **Dépenses relatives à la construction de la nouvelle école à Sainte-Adèle :**

| 2022-2023 (Année précédente) | 2023-2024 (Année de reddition de comptes) | | |
|---------------------------------|--|------------|------------------|
| Solde non investi, ni engagé | Budget alloué | Dépenses | Ouverture prévue |
| 0 \$ | 17 967 374 \$ | 167 699 \$ | Août 2028 |

■ Dépenses relatives à la construction d'un gymnase à Saint-Donat (Portion CSSL) :

| 2022-2023 (Année précédente) | 2023-2024 (Année de reddition de comptes) | | |
|---------------------------------|--|------------|------------------|
| Solde non investi, ni engagé | Budget alloué | Dépenses | Ouverture prévue |
| 0 \$ | 5 300 000 \$ | 120 593 \$ | Décembre 2026 |

4.5.2 Ressources informationnelles

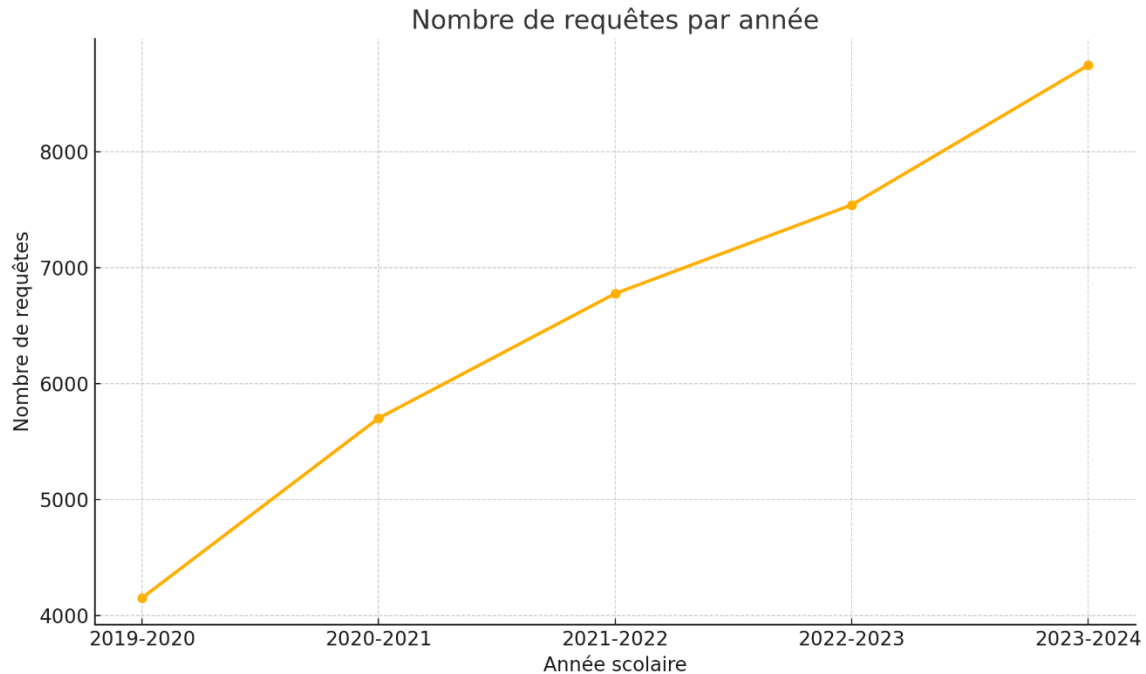
Les ressources informationnelles en quelques chiffres :

- Outils numériques
 - Acquisition de 188 écrans tactiles interactifs (475 000 \$) et 520 portables pour le personnel (183 000 \$) ainsi que 1040 ordinateurs de bureau pour les classes (307 000 \$)

- Infrastructure réseau
 - 155 000 \$ ont été redirigés vers l'acquisition d'écrans tactiles interactifs (dans les classes officielles des écoles) afin de terminer proactivement le retrait de vieux TNI (projecteurs)
 - 160 000 \$ ont été redirigés vers l'acquisition d'ordinateurs de table et portables dans les écoles afin d'acquérir un maximum d'ordinateurs compatibles avec Windows 11 (avant octobre 2025)
 - Acquisition et remplacement des pare-feu principaux du CSSL
 - Acquisition de 54 commutateurs de réseautique 48 ports pour les établissements
 - Acquisition de 40 points d'accès Wi-Fi afin de bonifier et maintenir le service sans-fil
 - Acquisition et remplacement d'un serveur d'infrastructure

- Sécurité de l'information
 - Monitoring et traitement de 1845 alertes de sécurité comparativement à 1227 en 2022-2023

Le soutien technique aux usagers des écoles et des centres est en pleine croissance.



2019-2020 : 4151 requêtes

2020-2021 : 5701 requêtes

2021-2022 : 6776 requêtes

2022-2023 : 7541 requêtes

2023-2024 : 8746 requêtes

Quelques réalisations :

- **Infrastructure, sécurité et infonuagique :**

- Migration de l'ensemble des fichiers informatiques administratifs des écoles et du centre de services scolaire vers Microsoft Office 365 (SharePoint et OneDrive).
- Acquisition de modules convertisseurs téléphoniques analogiques vers téléphonie IP pour l'ensemble des établissements afin de permettre le retrait des lignes de fax.
- Réalisation de 2 audits obligatoires (MCN) pour la sécurité de l'environnement Office 365 et pour la conformité des opérations TI.
- Sélection du fournisseur et signature du contrat CAG d'infonuagique d'infrastructure avec Amazon (AWS)(PCCTI).
- Réalisation de deux campagnes de sensibilisation d'hameçonnage.
- Implantation de mesures supplémentaires en lien avec la validation de la conformité de la prise des sauvegardes des données numériques (fichiers,

machines virtuelles) du CSSL.

- Application de plusieurs configurations de sécurité sur les différents systèmes TI afin de rehausser le niveau de sécurité et de se conformer aux mesures/exigences du MCN.
- Migration de la version Windows Server de cinq serveurs d'infrastructure vers la version moderne.

■ **Développement (programmation) et intelligence d'affaires (BI) :**

- Participation à une communauté de pratique en intelligence numérique régionale et implantation de trois rapports Power BI pour les services éducatifs.
- Avancements en lien avec la conversion de 70 rapports patrimoniaux vers Power BI.
- Ajout du système de gestion de demandes/requêtes JIRA pour les services des ressources matérielles, CSST et gestion des plaintes. Ajout de 27 nouveaux types de requêtes pour l'ensemble des services utilisant le système JIRA.
- Travaux de développement (programmation) sur 4 outils technologiques pour améliorer la gestion des vacances, les demandes de remboursement des frais de déplacement et la gestion des budgets.
- Développement de 12 rapports de gestion pour les services administratifs.

5. Annexe du rapport annuel

a) Document de règles de régie interne

[RÈGLES DE RÉGIE INTERNE - Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie](#)

Rapport annuel 2023-2024 présenté au conseil d'administration à la séance du 11 décembre 2024.

Cette publication a été réalisée par le Service du secrétariat général et des communications du Centre de services scolaire des Laurentides, avec la collaboration de :

- Direction générale
- Service des ressources financières
- Service des ressources éducatives
- Service des ressources humaines
- Service des ressources matérielles et du transport scolaire
- Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Internet du Centre de services scolaire à l'adresse suivante : www.csslaurentides.gouv.qc.ca.